

COMPTE RENDU DE MANDAT CTA DU 18 JUIN 2019

La FNEC FP FO est représentée par Nicolas Tournier (suppléant) et Christian Robert (titulaire).

Récapitulatif des votes émis :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
NBI des personnels ITRF de laboratoire	FO		FSU, UNSA, CFDT	
Mesures d'ajustement de la carte des agences comptables		UNSA, CFDT	FO , FSU	
Postes de direction (mesures d'ajustement)	FO	UNSA, CFDT	FSU	
Professeurs documentalistes (mesures d'ajustement)		FO , FSU, UNSA, CFDT		
Suppression de poste administratif à l'antenne CIO de Pamiers	FO , UNSA		FSU, CFDT	
Carte des enseignements de spécialité (mesures d'ajustement)	FO , FSU	UNSA, CFDT		
Carte des sections européennes (mesures d'ajustement)		FO , FSU, UNSA, CFDT		
Sectorisation des lycées			FO , FSU, UNSA, CFDT	

Sommaire :

- Page 1 à 3: Déclarations liminaires et réponses de la Rectrice
- Page 4 : Bilan des BOP
- Page 5 : NBI des personnels ITRF
- Page 5 : Mesures d'ajustement de préparation de la rentrée
- Page 7 : Organisation des PIAL
- Page 8: Sectorisation du lycée de Montech

Déclaration liminaire et réponse de Madame la Rectrice

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

« Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Le 13 juin s'est réunie une commission mixte paritaire, pour que députés et sénateurs se mettent d'accord sur le projet de loi « Ecole de la Confiance », totalement rejetée par les personnels. Le contenu réactionnaire de la loi Blanquer demeure, mais la suppression de l'article 6 quater, sur les établissements des savoirs fondamentaux est confirmée. Quelques jours auparavant, le ministre Blanquer, face à la mobilisation massive des personnels des 1^{er} et 2nd degré concédait que « le projet n'était pas mûr ».

Il reste cependant bien des articles de la loi Blanquer qui mettent en danger le Statut, qui vont engendrer toujours plus de précarité, qui permettent le financement d'écoles privées avec de l'argent public et inversement des financements privés pour des établissements publics... et qui vise à museler les personnels et les mettre au pas au nom de « l'exemplarité ». Ces mesures d'intimidation sont par ailleurs à mettre en relation avec « l'évaluation » instaurée par le PPCR.

Avec la loi Pénicaud, les Lycées Pro, dès la rentrée 2019, seront confrontés à la mixité des parcours et des publics, à la baisse d'une partie de la taxe d'apprentissage et à la concurrence directe avec des officines privées. Contrairement à ce qui peut se dire ici ou là, les apprentis ne seront pas comptés dans les effectifs du lycée et n'apporteront donc pas de dotation horaire supplémentaire (DGH). Pour les PLP, il s'agit clairement d'une nouvelle détérioration des conditions de travail à la clé, avec des apprentis, des stagiaires en contrat professionnel et des élèves dans la même classe. Cela posera un problème de gestion de temps scolaire, de formation et de stress. Du travail supplémentaire bien sûr, mais rien de précis quant à une rémunération supplémentaire. La FNEC-FP FO, forte de ses convictions et de ses valeurs, s'opposera à ce système qui ne servira ni les jeunes, ni les personnels.

Toutes les réformes mises en œuvre, loi Blanquer, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle et loi Pénicaud, Parcoursup, réforme du bac sont rejetées en bloc par les personnels.

Et le ministre passe en force. Sans attendre le vote de sa loi, il multiplie décrets et arrêtés pour détruire brique par brique l'édifice républicain de l'école et le cadre national des statuts et des diplômes.

Madame la rectrice vos discours rassurant face à la presse n'y font rien, les revendications et la détermination des personnels demeurent !

Les commentateurs dans la presse parlent de « l'avant-dernier baccalauréat, avant la réforme », comme si tout était acté. Ils ne devraient pas vendre la peau de l'ours : le rejet est profond. Hier, lundi 17 juin, des personnels de lycées et de collèges se sont à nouveau mis en grève à des taux qui ne correspondent nullement aux chiffres ridicules avancés par le ministère. Malgré la difficulté que représente pour chacun d'eux la décision de faire grève lors d'une échéance si importante, ils vous ont contraint, par leur mobilisation, à utiliser de nombreux succédañés pour pallier à leur absence. Plus encore, ils se sont réunis hier et ce matin encore très nombreux en Assemblée générale. Dans ces AG, la grève des urgences est sur toutes les lèvres. Tous savent que c'est la puissance de la grève et son extension qui ont contraint la ministre Buzyn, d'abord méprisante envers les personnels, à débloquer 70 millions pour des mesures immédiates, sans pour autant répondre aux revendications des personnels qui n'entendent rien lâcher. Ils ont raison !

Comme les personnels des urgences les personnels de l'éducation nationale ont décidé massivement de la reconduction de la grève. La FNEC-FP FO considère qu'ils ont raison, que face à

l'obstination d'un gouvernement qui refuse toute discussion, toute négociation, qui passe en force dans tous les domaines et qui n'hésite plus à réprimer le mouvement social, la seule solution est la constitution d'un rapport de force à la hauteur de cette obstination.

Le mépris dont ce gouvernement fait preuve révèle chaque jour un peu plus l'impuissance dans laquelle il se trouve, la FNEC-FP FO considère que la seule solution pour sortir de cette situation de crise est l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications portées par les représentants des personnels :

- *le retrait de la loi Blanquer,*
- *le retrait de la loi Dussopt-Darmanin,*
- *le retrait des réformes du lycée et du baccalauréat ,*
- *l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 18%*

Pour terminer est portée à l'ordre du jour la question de l'organisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé. Sur cette question notre fédération souhaite rappeler ses analyses et positions. Pour la FNEC-FP FO la mise en place des PIAL va aboutir à réduire drastiquement le nombre d'heures d'accompagnement dévolues par la MDPH en procédant une mutualisation des moyens et en remettant en cause de fait ces notifications qui sont des notifications individuelles. La FNEC-FP FO revendique l'abandon de la mise en place des PIAL, la création des postes dans l'enseignement spécialisé à hauteur des besoins, l'intégration des AESH et des CUI-PEC dans la fonction publique.

Toujours en ce qui concerne l'accompagnement des élèves en situation de handicap la FNEC-FP FO revendique que dans l'académie de Toulouse, comme dans d'autres académies, les infirmières touchent la bonification au titre du suivi des élèves ayant une notification MDPH. »

Il est à noter que l'UNSA, dans sa déclaration liminaire , a dénoncé la prise en otage, par les collègues, des candidats au baccalauréat.

Réponses de Mme la rectrice :

A propos de la situation actuelle et des mobilisations en cours, Mme la rectrice a déclaré ceci :

« Je n'ai jamais cherché à mettre sous le tapis les difficultés, je réfute le mot de mépris de la part du ministre comme de moi même, parcoursup est un très bon exemple d'une réforme conduite rapidement dans le dialogue. »

Sur la question des taux de grévistes : « Il n'y a pas de volonté de diminuer les chiffres, nombre très inégal cela a pu atteindre 40 à 50 % dans certains établissements »

Madame la Rectrice annonce la réunion d'un CTA commun aux académies de Toulouse et Montpellier le 4 juillet prochain : « pas de fusion mais des services régionaux et interacadémiques »

Monsieur le Secrétaire général est aussi intervenu pour indiquer :

- « sur la réforme de la fonction publique le cta est maintenu jusqu'aux prochaines élections professionnelles, le périmètre des CAPA évolue il faut repenser le dialogue social en RH à la place des CAPA. »
- « On est attentif a laisser des EDS avec des effectifs faibles pour les maintenir sur les territoires »

Si on veut résumer : bien sur le ministre et la rectrice n'ont aucun mépris pour les personnels, ce

qui les amène d'ailleurs à nous expliquer qu'il n'y a pas fusion des académies mais par contre que des services régionaux et interacadémique vont se mettre en place. Nous prennent t-ils pour des imbéciles ? N'est ce pas cela le mépris ?

Et puis parcoursup réforme menée rapidement dans le dialogue, n'est ce pas du mépris que de considérer qu'il y a eu dialogue ?

Bilan des BOP 2018 et présentation du BOP initial 2019 (pour information)

Il s'agit d'une présentation des budgets de l'académie, un bilan de l'exécution des budgets pour l'année 2018 et un point sur les BOP initiaux pour l'année 2019. Cette présentation apporte quelques informations qui traduisent certaines difficultés du fonctionnement de notre institution. Ainsi le budget alloué au financement des personnels santé et sociaux est sous consommé, sous consommation qui traduit en particulier la difficulté à recruter des personnels assurant ces missions comme les médecins scolaires.

L'étude des BOP montre que se poursuit l'exécution de toutes les mesures ministérielles :

- suppression des postes d'administratifs
- Mise en place des 2 HSA non refusables pour les collègues du second degré : Retrait de - 84 ETP d'enseignants du 2nd degré (retraits compensés en HSA, + 94 ETP d'HSA),

L'étude des BOP montre aussi qu'il est très difficile dans certains domaines de connaître l'utilisation des fonds puisque sont mélangés des crédits qui ont des utilisations très diverses. Ainsi dans le BOP 214 intitulé « soutien de la politique de l'Éducation nationale » les crédits sont globalisés et correspondent à des objectifs très divers et nous ne sommes pas en capacité d'en avoir le détail. Ainsi l'argent prévu pour l'action sociale en direction des personnels peut être utilisée pour les frais de déplacement, pour les grands projets informatiques etc... on comprend mieux la pauvreté de l'action sociale dans notre ministère et notre académie.

Crédits de fonctionnement	Bop final 2018	Bop initial 2019
Immobilier- dépenses de l'occupant		
Immobilier- dépenses du propriétaire		
Systèmes d'information MEN	17 748 721 € (y/c loyers budgétaires)	
Formation MEN		
Frais de déplacement MEN		
Frais de changement de résidence, congés bonifiés et congés administratifs	14 680 825 € (hors loyers budgétaires)	7 156 850 €
Action sociale MEN		
Fonctionnement courant - autres dépenses MEN		
Grands projets informatiques		
Examens, concours, honoraires médicaux		
Numérique éducatif		
Interventions relations internationales MEN		

Dernière information, la fusion des BOP 214 des deux académies de Toulouse et Montpellier est annoncée, on n'y verra donc pas plus clair l'année prochaine.

Les académies ne fusionnent pas mais une partie de leur budget si ! Est t-il nécessaire de commenter plus ?

NBI des personnels,ITRF de laboratoire

L'enveloppe NBI de l'académie pour les personnels ITRF est de 52, comme l'année dernière, mais il y a deux lycées de plus qui doivent recevoir des NBI, Pibrac et Bellevue Albi suite à l'ouverture de classes de STL

Le rectorat a donc modifié les barres pour l'attribution des NBI.

Résultat :

- Le LPO de St Affrique perd sa NBI alors que la structure pédagogique reste la même
- Le lycée Déodat de Séverac passe de 6 à 5 NBI pour la même structure
- Le lycée de Pibrac obtient une NBI pour la création d'une STL
- Le lycée Bellevue d'Albi obtient une NBI pour la création d'une STL

Pour la FNEC-FP FO la solution qui consiste à déshabiller Pierre pour mal habiller Paul n'est pas du tout satisfaisante, les collègues de St Affrique vont avoir le même travail à faire mais leur feuille de paye va baisser.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
NBI des personnels ITRF de laboratoire	FO		FSU, UNSA, CFDT	

Mesures d'ajustement de préparation de la rentrée 2019

Ajustement de la carte comptable :

Cet ajustement provient de la fusion de 2 collèges, le collège du lac d'Uby de Cazaubon et le collège Jean Rostand d'Eauze, le collège du lac d'Uby devient une annexe. La FNEC-FP FO s'était abstenu en CTA sur cette question.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Mesures d'ajustement de la carte des agences comptables		UNSA, CFDT	FO, FSU	

Postes de direction :

ANNULATION de la mesure votée lors du CTA du 18 mars 2019 :

- Collège Paul Ramadier Decazeville + Annexe Firmi (12) : -1 principal adjoint ;
- Collège Jean Jaurès Cransac (12) : +1 principal adjoint.

(Maintien du poste de principal adjoint sur le collège Paul Ramadier + Annexe Firmi)

Le rectorat justifie l'annulation de cette décision car il n'avait pas anticipé les difficultés que cela allait provoquer pour le collègue sur le collège Paul Ramadier, le rectorat propose donc de maintenir le poste à Ramadier et de ne pas créer celui de Cransac.

Pour la FNEC-FP FO cette proposition montre les conséquences du manque de postes, il y a nécessité de créer un poste à Cransac tout en maintenant le poste à Decazeville

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Postes de direction (mesures d'ajustement)	FO	UNSA, CFDT	FSU	

Documentalistes :

Le Rectorat propose d'annuler la mesure votée en mars de suppression d'un demi poste de documentaliste à Badiou ce qui aurait eu comme conséquence qu'il n'y ait qu'un demi poste sur cet établissement. La FNEC-FP-FO avait combattu en séance cette proposition, l'UNSA qui indique que leur mandat est d'un poste de doc par établissement avait pourtant le 18 mars voté, avec la CFDT en faveur des mesures proposées par le rectorat.

La FNEC-FP se félicite que le rectorat soit revenu sur sa décision

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Professeurs documentalistes (mesures d'ajustement)		FO, FSU, UNSA, CFDT		

CIO de Foix Pamiers :

CIO de Foix/Pamiers

Modification de la mesure votée lors du CTA du 18 mars 2019 :

- CIO Foix/Pamiers :
 - 0090030J : Suppression : - 1 C (MCS)
 - 0090032L : Implantation du 1 C Antenne CIO de Foix sur le CIO Foix/Pamiers (0090032L)

RNE	Etablissement	Situation au 01/09/2018	Mesure CTA du 18 mars 2019	Situation après le CTA du 18 mars 2019	Mesure proposée CTA du 18 juin 2019	Situation au 01/09/2019 CIO de Foix/Pamiers
0090030J	Antenne CIO de Foix à Pamiers	1 C		1 C	-1 C	0 C
0090032L	CIO de Foix	1,5 C	- 1 C (MCS)	0,5 C	+1 C	1,5 C

Le rectorat propose de supprimer le poste d'administratif du CIO de Pamiers, il y en aurait donc 0 au prétexte de la possibilité de réaliser cette mesure de carte scolaire sans impact négatif sur les personnels. La discussion révèle que si cette fermeture peut avoir un effet positif pour un personnel, elle impacte aussi négativement un autre personnel.

Pour la FNEC-FP-FO il n'est pas acceptable d'approuver une mesure qui se situe dans le cadre de la fermeture des CIO, la FNEC-FP-FO vote donc contre une telle proposition.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Suppression de poste administratif à l'antenne CIO de Pamiers	FO, UNSA		FSU, CFDT	

Ajustement de la carte des enseignements de spécialité :

Le rectorat fait la proposition suivante :

Ajustement de la carte des enseignements de spécialité dans le département du Gers

La carte académique des enseignements de spécialité (EdS) présentée pour la rentrée scolaire 2019 au CTA de décembre 2018 mentionnait l'ouverture de l'EdS « numérique et sciences informatiques » (NSI) au LPO Maréchal Lannes de Lectoure dans le bassin de Condom.

En raison des ressources humaines disponibles et de l'engagement de deux enseignants du LGT Bossuet de Condom à suivre la formation au DIU permettant d'enseigner la discipline, l'EdS NSI sera proposé au LGT de Condom et retiré de la carte des EdS du LPO de Lectoure.

En raison des compétences informatiques et pédagogiques liées aux exigences des programmes de l'EdS NSI, et pour l'année scolaire 2019/2020, cet enseignement de spécialité sera proposé au LGT de Condom par l'intermédiaire du CNED, les enseignants ne disposant pas de l'habilitation requise.

A la rentrée scolaire 2020, l'EdS NSI sera pris en charge par les enseignants de l'établissement, nouvellement diplômés.

Pour résumer, l'enseignement de spécialité NSI prévu à Lectoure disparaît au profit de Condom. Mais à Condom il n'y a pas d'enseignants avec la spécialisation requise donc les cours seront assurés par le CNED, vive la réforme !

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Carte des enseignements de spécialité (mesures d'ajustement)	FO, FSU	UNSA, CFDT		

Organisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) - rentrée scolaire 2019 (pour information)

Le rectorat nous a présenté un discours lénifiant sur la volonté interministérielle sur l'esprit de la rentrée inclusive. On nous dit qu'il s'agit de mieux inclure les AESH dans les équipes pédagogiques, qu'il s'agit de mieux reconnaître les AESH

183 PIAL doivent être créés dans l'académie, 100 en Haute Garonne, ces PIAL peuvent être créés sur des collèges avec ULIS, ou bien être inter degrés ou encore uniquement premier degré dans le 31.

Il y aurait des AESH référents qui pourraient seconder les chefs d'établissement et les directeurs

La FNEC-FP FO considère que l'objectif principal de la mise en place des PIAL est la diminution des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap, ce qui est d'ailleurs confirmé par Madame la Rectrice qui déclare : « *la logique des PIAL est indissociable de la mutualisation* ».

Le problème de l'Éducation Nationale est de ne pas maîtriser les notifications MDPH qui ensuite s'imposent à elle, la mise en place des PIAL a comme objectif d'essayer de gérer cela pour éviter l'augmentation du nombre d'AESH nécessaires. Cet objectif est d'ailleurs traduit d'une certaine manière par la Rectrice qui déclare : « *la nouveauté MDPH plus en discussion avec nous on va vers une démarche cohérente* »

La FNEC -FP FO est intervenue sur les points suivants :

- Les notifications MDPH ne sont pas respectées en particulier les orientations vers l'enseignement spécialisé et cela provoque des conditions de travail extrêmement difficiles pour les collègues qui craquent
- Si on veut inclure et reconnaître les AESH il faut leur donner un vrai statut, FO revendique l'intégration des AESH dans la fonction publique
- Si la priorité est bien de tout faire pour l'inclusion des élèves en donnant les moyens aux personnels il vous faut attribuer la NBI aux infirmières pour le suivi des élèves avec une notification MDPH, cela est possible dans d'autres académies.

Sur tous ces points pas de réponse de Madame la rectrice.

Ajustement de la sectorisation du Lycée de Montech (pour vote)

Evolution de la sectorisation des lycées dans le Tarn-et-Garonne

Dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2019, des évolutions de sectorisation des lycées ont été présentées au CTA du 18 mars 2019 dans les départements du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

En ce qui concerne ce dernier département, il est proposé un ajustement de sectorisation en ce qui concerne les lycées de Montech et Castelsarrasin : les élèves de 3^{ème} admis en 2GT des communes de Beaupuy, Bouillac, Comberouger et Saint-Sardos, bénéficieront pour les rentrées scolaires 2019 et 2020 d'une double sectorisation sur les LPO Jean de Prades de Castelsarrasin et Olympie de Gouges de Montech. A partir de la rentrée 2021 ils seront rattachés au district du LPO Olympie de Gouges de Montech.

Cette mesure est prise en compensation du transfert de la commune de Bressols du LPO Olympie de Gouges de Montech vers le LG Jules Michelet de Montauban, à la demande des maires concernés et sur proposition de madame la présidente du conseil régional.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Sectorisation des lycées			FO, FSU, UNSA, CFDT	